

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2019/2020
L'Officiel n° 25
Du 27 février 2020

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football
BP 1037 - 7 Rue Haute
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION

BO N° 25 du 27 février 2020

Président: M LACOUR

Présents Mme ROYER – Mrs AKLI - BERTI –BOUDET– DRIF - GIBERT - GRILLE–MANI-
PETROSINO - ROGER– RONTES –ZAMO

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs BONHOMME- BONNET – GERARD- JORGE - PITIE - VALET-
BEAUBOIS–TRASTET- ROQUE -DAYDE - DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° 24 du 20 février 2020

REMISE DE LABELS

Le Président du district en compagnie du CT DAP se sont rendus à Port la Nouvelle pour remettre les labels « excellences » au club de FC Corbières-Méditerranée le mercredi 26 février 2020 à 19 heures, Merci au club et à son Président pour la qualité de l'accueil.

Au cours de la cérémonie, une pensée a été adressée à la mémoire de M. René Segui, fondateur du club, décédé récemment.

CONDOLEANCES

Le Président du district,

Les Présidents et membres de commissions, le personnel administratif et technique

Présentent leurs biens sincères condoléances au club de Corbières Méditerranée et à la famille, lors du décès de M. François Jean Claude, dirigeant du club.

Une minute de silence sera observée avant les matchs de Fc Corbières Méditerranée (U13, U15 F U17, Seniors F, Senior 1 et 2).

DEMANDE AUTORISATION DE TOURNOIS

US Salhersienne

Le comité de direction émet un avis favorable pour l'organisation d'un tournoi

Vendredi 1^{er} mai 2020 - tournoi de sixte

Samedi 30 mai 2020 – catégories U 6 à U 11, 8 équipes par catégories

Sous réserves de restrictions habituelles.

O. Montréalais

Le comité de direction émet un avis favorable à la demande d'organisation d'un tournoi

Vendredi 1^{er} Mai 2020 - catégories U7 et U 11

Samedi 2 Mai 2020 – catégories U9 et U 13.

Sous réserves de restrictions habituelles.

MJC Gruissan

Le comité de direction émet un avis favorable à l'organisation d'un tournoi

Les 18 et 19 Avril 2020 catégories U6 – U7 // U12 – U13

Sous réserves de restrictions habituelles.

Le 18 avril, l'équipe U15 dispute le challenge Loubatieres (Prioritaire)

Espoir Club Coursan

Le comité de direction émet un avis favorable à la demande de tournois nationaux :

U11 et U 13 les 2 et 3 mai 2020

U18 et séniors Féminines les 29 et 30 mai 2020

Sous réserves de restrictions habituelles.

Fc Alzonne

Le comité de direction émet un avis favorable à l'organisation d'un tournoi U 13 le 30 Mai 2020

Sous réserves de restrictions habituelles.

COURRIERS RECUS

DDCSPP – INSPECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SIST 11 Information CORNOVARIUS à destination des employeurs et employés.

Courrier à l'attention des organisateurs collectifs de mineurs concernant les jeunes qui reviennent ou envisagent de circuler dans les zones à risques dans le cadre de l'épidémie « covid-19 »

Dossier transmis à tous les clubs

Mairie des Martys

Attestation d'autorisation de la pratique de tous sports

Levée de l'interdiction prise par la Préfecture.

Marie de Villegly.

Attestation d'autorisation de la pratique de tous sports

Levée de l'interdiction prise par la Préfecture.

Le Secrétaire général

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 25 DU 27/02/2020

Présents : Mme LABORDE-Mrs VALET – RONTES – DRIF- GRILLE- LE MOAL

LIMOUX / PAMIERS U15 Inter District D1 du 15/02/20

LA COMMISSION ANNULE DE LA DECISION DU BO N°24

Suite aux informations complémentaires en référence de la jurisprudence du 24/07/2018 exemple de décision du C.F.R.C.

Considérant toutefois qu'il appartient à la commission de requalifier la demande au sens des dispositions de l'article 187,1 des règlements généraux et de la déclarer recevable puisque motivée et formulée dans le délai fixé pour la confirmation des réserves par l'article 186.1 des règlements généraux.

Reprise du dossier suite aux informations complémentaires

En conséquence, il est demandé au club de Pamiers de faire parvenir ses observations concernant la participation du joueur DI CARLO Gianni Licence N° 2546382337 à la rencontre du 25/02/20 alors qu'il a participé à la dernière rencontre avec l'équipe supérieure de U14 R1 le 25/01/2020 celle-ci ne jouant pas le 15/02/20.

Ces observations devront parvenir au District de l'Aude pour le mardi 3 mars 2020.

ST MARTIN LALANDE / CASTELNAUDARY D4 poule B du 23/02/20

Vu la programmation

Vu le courriel du club de ST Martin Lalande

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de St Martin Lalande n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe de ST Martin Lalande

St Martin Lalande -00 (0pt) / Castelnaudary -03 (4pts).

Pas de frais d'arbitrage

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE**Calendrier des évènements**

31 août Date limite de renouvellement et de changement de statut pour l'arbitre. Arts 26, 31 et 48

Les arbitres peuvent effectuer cette demande

- Entre le 1^{er} juin au 31 août pour les arbitres renouvelant une licence ou pour un changement de statut - Dès qu'ils sont en possession des imprimés réglementaires, les clubs saisissent sur Footclubs les demandes de licences des arbitres officiels licenciés au club.
- Pour les arbitres licenciés indépendants, ces arbitres adressent leurs demandes par leurs propres soins au District

30 Septembre Date limite d'information des clubs en infractions. Art 48

- Avant le 30 septembre les clubs qui n'ont pas à la date du 31 août le nombre d'arbitre, ils sont passibles faute de régulariser leur situation au 31 janvier de sanctions prévues aux articles 46 et 47
- Pour permettre au club d'avoir le temps de présenter, si besoin des candidats nouveaux
- Les clubs auront la possibilité de proposer des candidats jusqu'à la dernière session de formation des arbitres (dates selon les propositions de la CDA).

31 Janvier Date limite de demande de licence des nouveaux arbitres et des changements de clubs.
Art 48

- Entre le 1^{er} juin et le 31 janvier pour les nouveaux arbitres ainsi que les arbitres changeant de club dans les conditions de l'article 30 des statuts de l'arbitrage.
- Le candidat arbitre ayant réussi l'examen au 31 janvier est considéré comme couvrant son club. (Enregistrement de la licence par le club au plus tard le 31 janvier).
Date limite de l'examen de régularisation
Date d'étude de la 1^{ère} situation d'infraction

28 février Date limite de publication des clubs en infraction au 31 janvier. Art 49

15 juin Date d'étude de la 2^{ème} situation d'infraction incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre. Art 49

30 juin Date limite de publication définitive des clubs en infraction. Art 49

Rappel

Arbitre ne couvrant pas le club, n'étant pas pris en considération pour le statut d'arbitrage, il en est de même pour un droit aux mutés complémentaires (art45)

Licence : Art 25, 26, 27, 29, 33,

- Pour le renouvellement d'enregistrement après le 31 août
- Pour les nouveaux arbitres enregistrement après le 31 janvier

Quota Art 34

- Pour les arbitres n'ayant pas réalisé le quota lors de la saison

Nombre d'arbitre Art 41

- | | | |
|------------------|---|-----------|
| - R1 = 2 Majeurs | + | 2 mineurs |
| - R2 = 1 | + | 2 |
| - R3 = 1 | + | 1 |
| - D1 = 1 | + | 1 |
| - U13 à D2 = 1 | | |

L'âge est pris en considération au 1^{er} janvier de la saison en cours

Exemple saison 19/20

L'arbitre est considéré Majeur pour une naissance jusqu'au 31/12/2001

L'arbitre est considéré mineur pour une naissance à partir du 1^{er} janvier 2002

Référence Statuts et règlements généraux de la 3F, statut de l'arbitrage

Le Président de la commission

COMMISSION SENIORS

PV N° 25 du 27 Février 2020

Présents : Ms RONTES-DRIF-VALET

FORFAITS

DEPARTEMENTAL 4 B

Amende ST MARTIN L 2 53 € (2° forfait)

REPROGRAMMATION

Le 22 MARS 2020

DEPARTEMENTAL 3 A

VILLASAVARY – LE COUGAING
SOUILHE – MAS STES PUELLES
US MONTAGNE NOIRE 2 – NAUROUZE LAB 3

DEPARTEMENTAL 4 B

ALZONNE 2 – MAS STES PUELLES 2

Le président de la commission

COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 27 février 2020

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : M MANI, AKLI

Excusé : M BONNET,

➤ **Courriers**

➤ **MISE A JOUR CALENDRIER**

Catégorie U17 D1:

CARCASSONNE FAC / FOIX FC reportée en semaine avant le mercredi 25 mars dernier délai

Catégorie U17 D2

TRAPEL PENNAUTIER / SC NARB MONTPLAISIR reportée 15 mars

Catégorie U15 D2:

MAS STES PUEL / FC SALLELOIS reportée 14 mars

Catégorie U15 D3 Poule A:

GFPLM / FC DE LA MALEPERE reportée 14 mars

Catégorie U15 D3 Poule B:

FC BRIOLET / GCSM2 reportée en semaine avant le mercredi 25 mars dernier délai

Challenge LOUBATIERES

Tirage 1/4 de Finale

Les rencontres auront lieu le **samedi 14 mars 2020 à 15h00** sur le terrain du club nommé premier.

Catégorie U17:

Match 1 - CASTELNAUDARY 2 / UF LEZIGNANAIS

Match 2 - GCSM / FC BRIOLET ou LIMOUX

Match 3 – ENT GRAND MALEPERE / FC CORBIERES MEDIT

Match 4 – HT MINERVOIS / CONQUES VILLEGLY

Catégorie U15:

Match 1 – CUXAC D'AUDE / FC BRIOLET

Match 2 – US CONQUES VILLEGLY / TREBES FC

Match 3 – LIMOUX / TRAPEL PENNAUTIER

Match 4 – MJC GRUISSAN / GCSM 2

Tirage 1/2 Finales

Les rencontres auront lieu le **samedi 18 avril 2020 à 15h00** sur le terrain du club nommé premier.

Catégorie U17:

Match 2 / Match 3

GCSM ou FC BRIOLET ou LIMOUX / ENT GRAND MALEPERE ou FC CORBIERES MEDIT

Match 1 / Match 4

CASTELNAUDARY 2 ou UF LEZIGNANAIS / HT MINERVOIS ou CONQUES VILLEGLY

Catégorie U15 :

Match 2 / Match 3

CONQUES VILLEGLY ou TREBES FC / LIMOUX ou TRAPEL PENNAUTIER

Match 4 / Match 1

MJC GRUISSAN ou GCSM 2 / CUXAC D'AUDE ou FC BRIOLET

RAPPEL :

Le challenge LOUBATIERES est exclusivement réservé aux équipes évoluant en championnat district. Pour la participation des joueurs CF règlement du CHALLENGE

FINALE Challenge LOUBATIERES et PEYTAVY

Vendredi 8 mai sur le terrain de Naurouze Labastide:

10h00 - U19

13h30 - U15

15h30 - U17

17h30 – U13

Le président de la Commission

COMMISSION DES FEMININES

PV N° 25 du 27 février 2020

Présents ; Mme ROYER, Mr GONZALEZ,

Excusé : Mr VIVO

Après approbation du dernier procès-verbal, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

**SENIORS
JOURNEES DU 29 FEVRIER ET 01E MARS 2020****D1**

FC Corbières Méditerranée – Pezens

FU Narbonne / Naurouze-Labastide

D2

Malves / Villegly

Luc-Moussan / US Montagne Noire

Trapel-Les Martys / Fanjeaux

D3

Alaric / Malepère-Ventenac

Trapel-Les Martys 2 / UFC Narbonne

**SENIORS
FUTSAL**

Le Challenge départemental Futsal féminin s'est déroulé le 23 février 2020 de 9h à 17h au gymnase Charles Cros à Carcassonne.

Equipes inscrites : F.C .Briolet – E.S. Malves – F.C. Villegly – F.C. Trapel

La commission remercie les clubs participants.

Enquête en cours pour désigner l'équipe gagnante.

Coupe de l'Aude U12F et U15F

La commission du Football Féminin a procédé au tirage au sort des Coupes de l'Aude Féminines, ce jeudi 27 Février à 18h30 au siège du District de l'Aude de Football (7 rue Haute à Carcassonne), en présence de représentant de clubs.

Les 1/2 finales se dérouleront le samedi 16 mai 2020 sous forme de critères à 4 équipes dans chaque catégorie.

L'équipe gagnante du critérium se qualifiera pour la finale de la Coupe de l'Aude qui se déroulera le samedi 30 mai 2020.

Comme lors du tour précédent, en cas d'égalité, les équipes seront départagées selon l'épreuve de jonglerie.

U15F :

- F.F. Bassin Carcassonnais 2 (**club recevant**) / F.C. Trapel-Pennautier / F.C. Corbières-Méditerranée / Entente Narbonne Montplaisir-Luc FC
- Entente Naurouze-Labastide (**club recevant**) / F.U. Narbonne / F.F. Bassin Carcassonnais 1 / E.S. Malves

U12F :

- F.C. Trapel-Pennautier (**club recevant**) / G.F. Piège-Lauragais-Malepère / M.J.C. Gruissan F.C. / F.F. Bassin Carcassonnais
- Olympique Haut-Minervois (**club recevant**) / Entente Clape-Coursan / F.C. Corbières-Méditerranée / F.C. Malepère

La commission souhaite de bonnes demi-finales à toutes les équipes participantes.

U6F-U9F

La commission du Football Féminin enregistre l'inscription d'une équipe supplémentaire : le F.C. Le Cougaing.

Pour le plateau de Pennautier du samedi 29 février ouvert aux non-licenciées, le Groupement Fresquel-Cabardès participera à ce plateau avec une équipe.

Le GFPLM et le F.C. Corbières-Méditerranée ont eu la courtoisie d'avertir de leur absence.

Bon plateau à toutes les participantes.



LE CALENDRIER U6F-U9F

COMPOSITION DE LA POULE U6F-U9F	
F.C. CORBIERES MEDITERRANEE 1	F.C. TRAPEL-PENNAUTIER 1
U.S. CONQUES 1	F.U. NARBONNE 1
U.S. CONQUES 2	F.U. NARBONNE 2
G.F. PIEGE-LAURAGAIS-MALEPERE 1	

DATES	FORMAT DU PLATEAU	CLUB ORGANISATEUR
Samedi 01 Février 2020	Plateau + jeu n°1	G.F.P.L.M Stade des Pyrénées - Bram
Samedi 29 Février 2020	Plateau + jeu n°1	F.C. TRAPEL-PENNAUTIER Stade de Pennautier
Samedi 7 mars 2020	FESTI-FOOT	CORBIERES MEDITERRANEE Port-la-Nouvelle
Samedi 14 Mars 2020	Plateau + jeu n°2	CORBIERES MEDITERRANEE Port-la-Nouvelle
Samedi 21 mars 2020	FESTI-FOOT	F.U. NARBONNE à déterminer - Narbonne
Samedi 28 mars 2020	Plateau + jeu n°3	G.F.P.L.M Stade des Pyrénées - Bram
Samedi 25 avril 2020	FESTI-FOOT	U.S. CONQUES Stade municipal - Conques
Samedi 2 Mai 2020	Plateau + jeu n°2	F.C. TRAPEL-PENNAUTIER Stade Villemoustaussou
Samedi 9 Mai 2020	FESTI-FOOT	F.U. NARBONNE Stade Saint-Salvayre - Narbonne
Samedi 16 Mai 2020	Plateau + jeu n°3	U.S. CONQUES Stade municipal - Conques
Samedi 23 Mai 2020	RASSEMBLEMENT FIN DE SAISON	

DATE SOULIGNEE EN VERT	JOURNEE PROMOTIONNELLE FOOTBALL FEMININ	Des joueuses non-licenciées ont le droit de participer Objectif : 1 licenciée = 1 copine invitée
------------------------	---	---

Le rendez-vous des équipes est fixé à 10h00.

Début des rencontres à 10h30.

Calendrier publié le 12/02/2020

La Présidente de la commission